

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 15 avril 2024 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 5285, boulevard Westley, un garage de structure isolée avec une marge latérale minimale de 0,75 mètre au lieu de 1 mètre.
2. Permettre au 1850, rue Caumartin, un garage de structure isolée en marge arrière dont la distance avec la ligne de terrain arrière est d'un minimum de 0,61 mètre alors que le règlement exige un minimum de 1 mètre.
3. Permettre aux 3867-3875, rue Duvernay :
 - sur le futur lot 6 493 860, une marge latérale 1 minimale de 1,45 mètre au lieu de 2 mètres et une marge latérale 2 minimale de 1,95 mètre au lieu de 3,50 mètres;
 - sur le futur lot 6 493 861, une marge latérale 2 minimale de 1,95 mètre au lieu de 3 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 28 mars 2024.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert